**Message aux deux listes**

**10 juin 2023**

Débat Zoom du 27 juin 2023 : Un processus démocratique de débat sur la lutte contre le réchauffement climatique

**Liste indicative des questions à aborder**

***A.*** ***L’État des lieux***

*pourquoi il n’y a jamais eu en France ou à l’échelle européenne de vrai débat démocratique impliquant l’ensemble des citoyens sur la lutte contre le réchauffement climatique?*

  *pourquoi les négociations internationales ont-elles* *esquivé la question de l'empreinte écologique?

pourquoi les gouvernants se sont-ils enferrés dans une approche assimilant émissions plafonnées et bien de marché? pourquoi en 30 ans l'empreinte écologique de nos sociétés ne s'est-elle* *réduite que dans les périodes de crise (crise financière, covid)?

le Pacte vert européen a-t-il des chances d’atteindre ses objectifs?

pourquoi la Convention citoyenne pour le climat n'a-t-elle pas produit des propositions à l'échelle des problèmes?****B Les propositions***

***B1. Les formes et les échelles d’un véritable débat démocratique impliquant tous les citoyens, en particulier les jeunes*** *comment concevoir un processus démocratique à l'échelle française en prenant en compte les acquis des réflexions sur les méthodes ( ex : referendum multi-questions, panels de citoyens à deux niveaux)?*

 *comment étendre  le débat démocratique à l'échelle européenne ? quels pays européens ont déjà une expérience sur cette question ?

comment amener les jeunes à participer à un tel processus démocratique et les convaincre qu’une volonté politique de prendre le problème à bras le corps peut enfin 33se dessiner  ?

quels sont les obstacles à l'adoption par les partis politiques d'une revendication de débat démocratique et de solutions reposant sur une obligation de résultat et non sur des listes de propositions sectorielles ?

comment amener les media à passer d'informations catastrophistes à l'accompagnement d'un débat démocratique?*

***B2. Quels critères retenir pour évaluer la pertinence des solutions proposées ?***

*La prise en compte de l’empreinte écologique totale de la société*

*Une obligation annuelle de résultat : la réduction de 6 % par an de l’empreinte écologique de la société française pour respecter nos engagements internationaux*

*La justice sociale*

*La mobilisation de tous les acteurs*

*Le principe de moindre contrainte*